## Ville de Genève Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggini, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2009, intitulée: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion».

## TEXTE DE LA MOTION

Considérant la volonté du Conseil municipal:

- qu'un budget d'investissement est une photographie des priorités de développement d'une collectivité à un moment précis;
- que la pratique actuelle du Conseil administratif de distiller mensuellement les propositions d'investissements manque de lisibilité;
- que cette pratique ne permet au Conseil municipal ni de planifier ni de maîtriser ses dépenses d'investissements;
- que la maîtrise, voire la diminution, de la dette de la Ville de Genève est le corollaire d'un autofinancement maximal des investissements;
- que cet autofinancement maximal pourra être d'autant mieux atteint que les priorités d'investissements seront clairement exposées au Conseil municipal,
  - le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à élaborer lors de chaque procédure budgétaire un plan stratégique annuel de gestion des investissements, afin qu'il puisse être pris en compte lors de l'étude du budget;
- à fixer, dans ce plan stratégique, les priorités de l'exécutif en matière d'investissements pour l'année budgétaire concernée;
- à ajouter ce document à celui du budget pour qu'il puisse servir de référence aux investissements annuels lors des séances plénières.

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis la date du dépôt de la présente motion, le Conseil administratif en a d'ores et déjà pris en compte les invites.

Depuis 2009, le plan financier d'investissement (PFI) et le projet de budget sont déposés de manière simultanée au Conseil municipal. Le PFI a fait

l'objet de nombreuses améliorations et contient désormais les options stratégiques en matière d'investissements, la planification des dépenses relatives aux crédits d'investissements déjà votés par le Conseil municipal, celle relative aux crédits en cours d'examen et, enfin, une planification prévisionnelle relative aux crédits dont le dépôt n'est pas encore intervenu.

Par ailleurs, le Conseil administratif a inclus dans ce document une liste du potentiel des crédits dont le dépôt devrait intervenir l'année suivante, en l'occurrence, dans le 5° PFI, en 2010.

Ainsi, grâce au PFI, associé au document intitulé «baromètre financier» transmis chaque mois, le Conseil municipal dispose de tous les éléments pour garantir une maîtrise à long terme des investissements.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret La conseillère administrative: *Sandrine Salerno* 

Le 16 décembre 2009.